

CHAPITRE V.

ARTICLE PREMIER.

DU VERBE.

Les mots que nous employons pour exprimer nos pensées servent à donner aux hommes la connaissance des objets qui sont présents à notre esprit et du jugement que nous en portons. Or, toutes les fois que nous portons un jugement, nous pouvons distinguer trois choses : *le sujet, le verbe et l'attribut*. Quand nous disons : *la vertu est aimable*; *la vertu* est le sujet ou l'objet du jugement que nous énonçons par cette proposition (284); *aimable* est l'attribut ou la

(284) La proposition est l'énonciation d'un jugement; quand je dis : *Dieu est juste*, il y a là une proposition, parce que je juge, j'affirme que la qualité de *juste* convient à Dieu.

Dans toute proposition il y a trois parties essentielles : *le sujet, le verbe et l'attribut*.

Le *sujet* est l'objet d'un jugement. L'*attribut* est la qualité que l'on juge convenir au sujet; il en exprime la manière d'être. Le *verbe*, qui est toujours le mot *être*, affirme que la qualité exprimée par l'attribut appartient au sujet.

Ainsi, dans cette proposition : *Dieu est juste*; *Dieu* est le sujet, *est*, le verbe, et *juste*, l'attribut.

Il arrive très souvent que le verbe et l'attribut sont réunis en un seul et même mot; comme dans cette proposition : *il vient*, que le Grammairien décompose ainsi : *il est venant*; *il* en est le sujet, *est*, le verbe, et *venant*, l'attribut.

Il y a deux sortes de propositions : la proposition *principale* et la proposition *incidente*.

La proposition principale est celle qui occupe le premier rang dans l'énonciation de la pensée; elle est ou *absolue* ou *relative*.

La proposition *principale absolue* est celle qui a un sens complet par elle-même, et qui peut exister sans le secours d'aucune autre proposition :

Ni l'or ni la grandeur ne nous rendent heureux.

(La Fontaine, *Phlémon et Baucis*.)

La proposition *principale relative* est celle qui est liée à une autre proposition pour faire un sens total : *L'âme du sage est toujours constante, elle lutte avec un*

qualité que nous assurons convenir à la vertu, que nous affirmons appartenir à la vertu; *est* est le verbe, le mot par lequel nous déclarons cette convenance, cette attribution de qualité, cette affirmation. Le verbe est donc le mot par excellence; il entre dans toutes les phrases pour être le lien de nos pensées; lui seul a la propriété, non seulement d'en manifester l'existence, mais encore d'exprimer le rapport qu'elles ont au *présent*, au *passé* et au *futur*.

Remarquez que, quoiqu'il y ait des jugements négatifs, le verbe renferme et exprime toujours l'affirmation. Ainsi quand nous disons : *La vertu n'est pas inutile*, le verbe *est* marque aussi bien l'affirmation, que s'il n'était pas accompagné d'une négation; en effet, si cette négation n'y était pas, j'affirmerais que l'inutilité se trouve avec la vertu; mais en joignant la négation au verbe, j'affirme qu'elle ne s'y trouve pas.

Remarquez encore que les verbes négatifs renferment et expriment aussi l'affirmation. — *Nier*, par exemple, c'est affirmer ou qu'une chose n'est pas, ou qu'elle ne convient pas à une autre. Donc le principal emploi du verbe est l'affirmation, c'est là sa qualité essentielle.

Cependant cette définition du verbe ne marque pas tout l'usage des verbes, et il n'y a réellement que le verbe *être* dont elle rende

courage égal contre le malheur et contre la prospérité. La seconde proposition, *elle lutte*, etc., est une proposition *relative*. Ainsi, quand il y a plusieurs propositions *principales*, la première est *absolue* et les autres sont *relatives*.

La proposition *incidente* est celle qui est ajoutée à une proposition précédente pour la déterminer ou pour l'expliquer. D'où il suit qu'il y a deux sortes de propositions *incidentes* : la proposition *incidente déterminative*, et la proposition *incidente explicative*.

La proposition *incidente déterminative* détermine une proposition précédente, à laquelle elle est jointe d'une manière indivisible : *La gloire qui vient de la vertu a un éclat immortel*; les mots *qui vient de la vertu* forment une proposition *incidente* liée au sujet *gloire*, dont elle est un supplément déterminatif, parce qu'elle sert à restreindre la signification trop générale du mot *gloire*, par l'idée de la cause particulière qui la procure. Cette proposition est indispensable au sens de la proposition qui précède; on ne saurait la retrancher.

La proposition *incidente explicative* explique la proposition précédente, à laquelle elle est jointe d'une manière indivisible : *Les savants, qui sont plus instruits que le commun des hommes, devraient aussi les surpasser en sagesse...* *Qui sont plus instruits que le commun des hommes*, voilà la proposition *incidente explicative*; elle est le supplément *explicatif* de la proposition qui précède, parce qu'elle sert à en développer l'idée. Cette proposition peut se retrancher sans nuire à l'intégrité du sens de la proposition précédente. (M. Chapsal.)

bien toute la nature. Les hommes, naturellement portés à varier et à abrégier leurs discours, ont trouvé le moyen de combiner avec la signification principale du verbe, qui est l'affirmation, plusieurs autres significations.

Ils y ont joint, 1^o celle de l'adjectif; quand je dis *Auguste joue*, c'est comme si je disais : *Auguste est jouant*. *Auguste* est le sujet, et *joue* est un verbe qui renferme en lui-même le verbe *être*, et l'adjectif ou l'attribut *jouant*. De là est venue la grande diversité des verbes.

2^o Ils ont établi des différences dans les terminaisons, pour mieux désigner le sujet de la proposition : *j'aime, nous aimons, vous aimez*. De là les personnes dans les verbes : et comme le sujet de la proposition peut désigner une ou plusieurs personnes, de là le nombre singulier et le nombre pluriel.

3^o Ils y ont joint encore d'autres différences qui expriment à quelle partie de la durée appartient l'action ou l'état exprimé par le verbe; comme : *j'aime, j'ai aimé, j'aimerai*. De là la diversité des temps.

4^o Enfin, on a encore assujéti le verbe à d'autres inflexions, pour marquer si l'affirmation est absolue, indéterminée, conditionnelle, dépendante ou commandée; de là les modes.

(MM. de Port-Royal. — Demandre, *Dict. de l'Élocut.*)

La diversité de ces significations réunies en un même mot a jeté dans l'erreur, sur la nature du verbe, beaucoup de Grammairiens, d'ailleurs très habiles. Ils ont moins considéré l'affirmation qui en est l'essence, que ces rapports qui lui sont accidentels, en tant que verbe.

Aristote l'a défini, *un mot qui signifie avec temps*.

D'autres, comme Buxtorf, l'ont défini, *un mot qui a diverses inflexions, avec temps et personnes*.

D'autres ont cru que l'essence du verbe consiste à *signifier des actions et des passions*.

Et Jules Scaliger a cru révéler un grand mystère dans son livre des principes de la langue latine, en disant que la distinction des choses, en ce qui demeure et ce qui se passe, est la vraie origine de la distinction entre les noms et les verbes; les noms devant signifier *ce qui demeure*, et les verbes *ce qui se passe*.

Mais, comme le disent MM. de Port-Royal, il est aisé de voir que toutes ces définitions sont fausses, et n'expliquent pas la vraie nature du verbe.

La manière dont sont conçues les deux premières le fait assez

voir, puisqu'il n'y est point dit ce que le verbe signifie, mais seulement ce avec quoi il signifie.

Les deux dernières sont encore plus mauvaises, car elles ont les deux plus grands vices d'une définition, savoir de ne convenir ni à tout le défini, ni au seul défini.

En effet, il y a des verbes qui ne signifient ni des actions, ni des passions, ni ce qui passe, comme : *reposer, exceller, exister, etc.*

Et il y a des mots qui ne sont point verbes, qui signifient des actions et des passions, et même des choses qui passent, selon la définition de Scaliger.

Ainsi, à ne considérer que ce qui est essentiel au verbe, il doit demeurer pour constant que sa seule vraie définition est : un mot dont le principal usage est de signifier l'affirmation, puisqu'on ne saurait trouver de mot qui marque l'affirmation qui ne soit verbe, ni de verbe qui ne serve à la marquer.

Toutefois, si l'on veut comprendre, dans la définition du verbe, ses principaux accidents, on le pourra définir ainsi : un mot dont le principal usage est de signifier l'affirmation, avec désignation des personnes, des nombres, des temps et des modes; et cette définition convient parfaitement au verbe *être*, que l'on appelle *verbe substantif*, parce qu'il ne signifie par lui-même que l'affirmation sans attribut, de même que le substantif ne signifie que l'objet sans égard à ses qualités.

Pour les autres verbes, en tant qu'ils en diffèrent par l'union que l'on a faite de l'affirmation avec certains attributs, on les peut définir en cette sorte : un mot dont le principal usage est de signifier l'affirmation de quelque attribut, avec désignation des personnes, des nombres, des temps et des modes; et l'on appelle ces *verbes adjectifs*, parce qu'ils réunissent en un seul mot l'affirmation et ce que l'on attribue au sujet, de même que l'adjectif réunit et l'objet et la qualité qui lui est attribuée.

(MM. de Port-Royal, page 152.)

L'Académie définit ainsi le verbe : « Partie d'oraison qui exprime soit une action faite ou reçue par le sujet, soit simplement l'état ou la qualité du sujet, et qui se conjugue par personnes, par nombres, par temps et par modes. » A. L.

Après avoir expliqué l'essence du verbe, et en avoir marqué les principaux accidents, il est nécessaire de considérer ces mêmes accidents en particulier, et de commencer par ceux qui sont communs à tous les verbes, qui sont la diversité des personnes, des nombres, des temps et des modes.

ARTICLE II.

DES NOMBRES ET DES PERSONNES DANS LES VERBES.

Il y a dans les verbes, comme dans les noms, deux nombres : le singulier et le pluriel. Le singulier, quand une seule personne ou une seule chose fait l'action du verbe : *je chante, tu dors, il marche*; et le pluriel, quand deux ou plusieurs personnes ou plusieurs choses concourent à cette action : *nous chantons, vous dormez, ils marchent*.

Dans chaque nombre, il y a trois personnes. La première est celle qui parle; la seconde est celle à qui l'on parle; la troisième est celle de qui l'on parle.

La première personne est exprimée par les pronoms *je* pour le singulier, et *nous* pour le pluriel (285);

La seconde personne par le pronom *tu* et *vous*;

La troisième personne par le pronom *il* et *ils*.

Cependant, afin de ne pas toujours employer ces pronoms, on a cru qu'il suffirait de donner au verbe une inflexion, une terminaison pour exprimer la première, la seconde et la troisième personne, tant au singulier qu'au pluriel.

Aussi la personne dans les verbes est-elle désignée, du moins le plus souvent, de deux manières : par le pronom qui la représente : *je, nous, tu, vous, il, elle, ils, elles*, et par la terminaison, l'inflexion du verbe : *vois, voyons, vois, voyez, voit, voient*. Mais si l'on a réuni ces deux expressions de la personne, c'est parce qu'il y a quelques occasions où celle du pronom ne peut entrer, comme, par exemple, ainsi que nous le verrons tout à l'heure, dans l'impératif, et que,

(285) En français, quoiqu'on ne parle qu'à une seule personne, la politesse veut qu'ordinairement on se serve de la seconde du pluriel, au lieu de celle du singulier; on dit : *Monsieur, vous écrivez fort bien*, et non pas : *Tu écris fort bien*.

Dans les verbes passifs et dans les verbes neutres, dont nous parlerons bientôt, quand on dit par politesse *vous*, au lieu de *tu*, le verbe ne prend point un *s* comme au pluriel; on ne dit point : *Madame, vous êtes aimées*, mais *vous êtes aimée*, quoique *vous* et *êtes* soient au pluriel.

Dans les requêtes, les placets, les exposés, on se sert de la troisième personne au lieu de la seconde. — Un domestique peut dire aussi à son maître : *Monsieur, vous êtes servi*; mais, dans les maisons montées sur un haut ton, le domestique dira : *Monsieur est servi*.

dans d'autres, l'inflexion du verbe ne suffirait pas, comme dans la première et la troisième personne du singulier du présent de l'indicatif du verbe *aimer*, où l'on écrit et l'on dit également *aime* : *j'aime, il aime*, etc.

(Demander, au mot *Personne*.)

ARTICLE III.

DES TEMPS DU VERBE.

Tous les jugements que nous portons des choses qui sont l'objet de nos pensées se rapportent à un temps présent, passé ou futur, parce que la durée ne peut se diviser qu'en trois parties, qui sont l'instant de la parole, celui qui le précède et celui qui le suit. Cette circonstance de temps ne change rien à la nature du sujet, ni à celle de l'attribut; elle ne modifie que l'affirmation exprimée par le verbe.

C'est donc en modifiant le verbe, et en lui donnant des formes différentes, que l'on peut exprimer ces diverses circonstances de temps. Ainsi nous disons *il pleut*, s'il s'agit d'exprimer que l'action se fait présentement; *il plut*, s'il s'agit d'exprimer qu'elle se fit; *il pleuvra*, s'il s'agit d'exprimer qu'elle se fera.

Ces formes, ces modifications destinées à indiquer les circonstances de temps, se nomment elles-mêmes des temps.

(M. Sylvestre de Sacy, *Grammaire gén.*)

Cependant il faut avouer que ces modifications ne sont pas essentiellement attachées au verbe. Le verbe pourrait être invariable, et les circonstances du temps pourraient être exprimées par des adverbes, ou de quelque autre manière, ou même simplement indiquées par l'ordre de la narration. C'est ce qui arrive souvent parmi les gens qui ne savent qu'imparfaitement le français. Si un nègre, par exemple, disait : « Hier moi *aller* à la rivière pour chercher de l'eau, moi « *trouver* l'eau gelée, pas *pouvoir* casser la glace, » on l'entendrait presque aussi bien que s'il eût dit : « Hier je suis allé à la rivière « pour chercher de l'eau, j'ai trouvé l'eau gelée, et je n'ai pu casser « la glace. »

(Même autorité.)

Il n'y a réellement que ces trois temps : le présent, le passé, le futur, puisque la durée ou le temps ne peut être divisé autrement.

Mais il peut exister entre plusieurs actions qui ont rapport au même point de la durée diverses nuances, divers rapports que les trois temps dont nous venons de parler ne pourraient seuls exprimer. Par exemple, une action passée peut être présentée à l'égard d'une autre action également passée; comme : « *Je lisais* quand vous en-

« trâtes; » ou bien une de ces deux actions passées peut être antérieure à l'autre : « *J'avais lu* quand vous entrâtes, etc., etc. » De même il peut arriver qu'entre deux actions qui appartiennent à un temps à venir, il y en ait une qui soit passée par rapport à l'autre ; comme quand on dit : « *J'aurai lu quand* vous viendrez. » Or, pour exprimer ces différents rapports, on a imaginé cinq sortes de passés et deux sortes de futurs. Le présent est le seul qui n'ait pas de temps correspondants, parce que le présent est un point indivisible : tout ce qui n'est pas rigoureusement présent est passé ou futur.

D'où il résulte qu'il y a cinq sortes de passés : l'imparfait, *je chantais* ; le prétérit indéfini, *j'ai chanté* ; le prétérit défini, *je chantai* ; le prétérit antérieur, *j'eus chanté*, et le plus-que-parfait *j'avais chanté*.

Deux futurs : le futur simple, *je chanterai*, et le futur passé ou antérieur, *j'aurai chanté*.

Les temps se divisent en temps simples et en temps composés. Les temps simples sont ceux qui sont exprimés en un seul mot ; comme : *je chante, je chanterai, chanter*, etc. ; et les temps composés, ceux qui sont formés d'*avoir* ou d'*être* et d'un participe passé : *j'ai chanté, j'avais chanté, je suis aimé, être aimé*, etc.

Parmi les temps simples, il y en a cinq qu'on appelle temps primitifs, parce qu'ils servent à former les autres temps, et qu'ils ne sont formés eux-mêmes d'aucun autre ; ce sont le *présent de l'infinitif*, le *participe présent*, le *participe passé*, le *présent de l'indicatif* et le *prétérit défini*.

Les temps formés des temps primitifs se nomment *temps dérivés*.

Plus loin, art. X, nous donnerons les terminaisons des *temps primitifs*, et dans le même art., § 6, la formation des temps.

Les détails dans lesquels nous venons d'entrer nous paraissent suffisants pour donner au lecteur une idée claire et précise de ce que l'on entend par temps en Grammaire : quant à l'emploi de ces différents temps, nous en ferons l'objet d'un article particulier.

ARTICLE IV.

DES MODES DU VERBE.

Le mot *mode* signifie *manière*. On a donné ce nom à diverses inflexions du verbe qui servent à exprimer les différentes manières d'affirmer. Il y a cinq modes, qui sont l'*Indicatif*, le *Conditionnel*, l'*Impératif*, le *Subjonctif* et l'*Infinitif*.

L'indicatif exprime simplement l'affirmation ; comme : *Je donne, j'ai donné, je donnerai*. On l'appelle indicatif, parce qu'il indique l'affirmation d'une manière directe, positive, et non dépendante d'aucun autre mot, quel que soit le temps auquel cette affirmation se rapporte.

(Restaut, page 224. — Lévizac, page 87, l. 11.)

Le conditionnel exprime l'affirmation avec dépendance d'une condition : « *Je lirais si j'avais des livres.* »

L'impératif exprime l'affirmation sous la forme du commandement, de l'invitation ou de l'exhortation : « *Apprends à obéir pour commander aux autres.* »

Ce mode n'a point de première personne au singulier, parce que, soit en commandant, soit en priant, soit en exhortant, on ne peut parler à soi-même qu'à la seconde personne, et qu'alors un homme se considère comme étant, en quelque sorte, divisé en deux parties, dont l'une commande à l'autre, la prie et l'exhorte.

(Fromant, supplément à la Gramm. de Port-Royal, page 190.)

Voici comment s'exprime M. Lemare (p. 105 de son *Cours théor.*, prem. édition) : « On ne parle que pour communiquer ses pensées. Je puis bien commander à un autre qu'il lise ; c'est de l'énonciation de cet ordre que dépend cette action. Mais si je veux lire, je n'ai pas besoin de me commander par un ordre verbal, un ordre intérieur me suffit.

« Quand je dis *lisons*, il n'y a toujours que moi qui ordonne, et je n'ordonne que pour que les autres lisent. Si je suis compris dans l'ordre, ce n'est que par honnêteté, par accident.

« Nos Grammairiens disent : « L'impératif n'a point de première personne, parce qu'on ne peut pas se commander à soi-même. » Et pourquoi ne se commanderait-on pas ? Ne dit-on pas tous les jours : *Cet homme sait se commander ; je sais me commander ?* Au contraire, il n'y a personne à qui l'on puisse mieux commander qu'à soi-même pour être sûr de l'obéissance. Mais quand on se commande, on n'a pas besoin de se le dire ; on agit, et cela vaut mieux.

« Ainsi, il n'y a pas de première personne, non point, parce qu'on ne peut se commander, mais parce qu'il est inutile d'exprimer le commandement. »

Puisque le commandement ou la prière qui se rapporte à l'impératif se fait souvent relativement à l'avenir, il arrive de là que ce mode exprime souvent une idée de futurition.

Le subjonctif exprime l'affirmation d'une manière subordonnée et comme dépendante d'un autre verbe, auquel le verbe au subjonctif

est toujours lié par le moyen d'une conjonction : *Il faut que j'aille ; il fallait que j'écrivisse ; en cas que je chantasse.*

Voilà pourquoi le subjonctif exprime toujours quelque chose d'incertain.

L'infinitif exprime l'affirmation d'une manière indéfinie et indéterminée, et dès lors sans aucun rapport exprimé de nombres ni de personnes ; comme : *donner, lire, plaire.* (MM. de Port-Royal, p. 165 et 175.)

Chacun de ces modes a divers temps ; excepté cependant l'imperatif, qui n'a qu'un temps.

On trouvera à l'article XVI du présent chapitre ce qu'il est nécessaire de savoir sur les modes, les temps et leur emploi.

ARTICLE II.

DES DIFFÉRENTES SORTES DE VERBES.

Verbe substantif et verbes adjectifs.

Quoique le verbe substantif *être* serve à former tous les autres verbes, ainsi que nous le faisons voir p. 455, et qu'il soit par conséquent le seul verbe qu'il y ait, les hommes, ayant joint, dans beaucoup de circonstances, quelque attribut particulier avec l'affirmation, ont fait de cette réunion cinq autres sortes de verbes, auxquels ils ont donné le nom de verbes adjectifs, parce qu'ils réunissent en un seul mot l'affirmation et ce que l'on attribue au sujet.

Ces verbes adjectifs sont : le verbe actif, le verbe passif, le verbe neutre, le verbe pronominal et le verbe impersonnel, ou plutôt unipersonnel.

§ I.

DU VERBE ACTIF.

Le verbe actif est celui qui exprime une action faite par le sujet, et qui a ou peut avoir un régime direct. Dans cette phrase : *Hippolyte aime le travail*, *aimer* est un verbe actif, parce qu'il a pour sujet *Hippolyte* qui fait l'action, et pour régime direct, *travail*.

On reconnaît qu'un verbe est actif toutes les fois qu'on peut, après le présent de l'indicatif (286), mettre *quelqu'un* ou *quelque*

(286) Je dis, après le présent de l'indicatif, pour que l'on ne croie pas que dans *faire tomber, laisser courir*, les verbes *tomber, courir* sont actifs, parce qu'on dit *faire tomber quelqu'un, laisser courir quelqu'un.*

chose. Ainsi, *consoler, chanter* sont des verbes actifs, puisqu'on peut dire : *Je console quelqu'un, je chante quelque chose.*

Le verbe actif, dans ses temps composés, se conjugue toujours avec *avoir*.

Quelques Grammairiens, remarquant que certains verbes nommés *actifs* n'expriment pas précisément une action, comme *pouvoir, savoir, posséder*, etc., ont changé cette dénomination pour y substituer celle de *verbes transitifs*, c'est-à-dire, exprimant une idée qui se transmet, qui *passé* directement à un objet appelé alors complément direct. Mais cette transmission de l'idée n'est-elle donc pas aussi une sorte *d'action*? Nous nous en tenons donc à l'ancienne dénomination qui, si elle n'est pas plus précise, nous semble du moins plus claire. A. L.

§ II.

DU VERBE PASSIF.

Le verbe passif est le contraire du verbe actif. Le verbe actif présente le sujet comme agissant, comme faisant une action qui se dirige directement vers son objet, au lieu que le verbe passif présente le sujet comme recevant, comme souffrant une action qui n'a point d'objet direct.

Dans la proposition : *La loi protège également tous les citoyens* ; *la loi*, qui est le sujet, exerce l'action exprimée par le verbe *protège* ; et ces mots, *tous les citoyens*, sont le régime direct du verbe.

Dans cette autre : *Tous les citoyens sont également protégés par la loi*, le sens est le même que dans la précédente ; les mots *tous les citoyens*, qui tout à l'heure étaient le régime direct du verbe, sont maintenant le sujet de la proposition ; mais ils n'exercent pas l'action exprimée par le verbe *sont protégés*, elle est au contraire exercée sur eux *par la loi* ; ils la souffrent, au lieu d'en être la cause ou le moteur.

Dans la première proposition, le verbe *protège* est appelé *actif*, parce qu'il suppose de l'activité, de l'énergie dans le sujet, puisque c'est lui qui exerce l'action sur autrui.

Dans la seconde, le verbe *sont protégés* est passif, parce que le sujet, loin d'avoir de l'activité, loin d'exercer l'action, est dans un état passif, puisque c'est sur lui que cette action est exercée par autrui.

Dans l'une comme dans l'autre, l'action part toujours du même principe, du même moteur, *la loi* ; elle tombe toujours sur le même objet, *tous les citoyens* ; il n'y a de différence que dans la construction de la phrase.